



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Comores

Question au Gouvernement n° 2771

Texte de la question

## COOPERATION AVEC LES COMORES EN MATIERE D'EDUCATION ET DE JUSTICE

M. le président. La parole est à M. Mansour Kamardine, pour le groupe de l'UMP.

M. Mansour Kamardine. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

L'ancien président des Comores, le colonel Azali Assoumani avait promis de rendre le pouvoir démocratique au terme de son mandat. D'aucuns y croyaient : il a tenu parole.

En effet, les Comores viennent d'élire librement et démocratiquement un nouveau président en la personne de M. Ahmed Abdallah Sambi, élu à 58 % des suffrages exprimés. Durant sa campagne, celui-ci avait pris, entre autres, deux engagements qui ont particulièrement fait vibrer le coeur de ses compatriotes : d'une part, mettre un terme à la corruption qui gangrène le développement économique de son pays et, d'autre part, interdire les " kwassa- kwassa de la mort " responsables de drames humains, de tant de victimes, dans le bras de mer qui sépare Anjouan de Mayotte.

C'est dans la ferveur générale que la passation des pouvoirs entre l'ancien président et le nouveau a eu lieu à Beit- Salam à Moroni le 26 mai dernier.

Dans son premier discours officiel, M. Sambi, qui reconnaît dans la France un partenaire privilégié, a réitéré ses engagements sous les acclamations de ses compatriotes. Il a besoin de la France pour construire l'État de droit et il a fait savoir à la délégation française qui a assisté à la cérémonie qu'il avait besoin de magistrats français expérimentés pour l'aider dans sa lutte contre la corruption.

Sur son engagement de lutter efficacement contre les kwassa-kwassa - donc contre l'immigration clandestine vers Mayotte - le nouveau pouvoir comorien aura également besoin du soutien de notre pays dans les domaines de la santé et de l'école.

S'agissant de l'école, sachez que Mayotte héberge actuellement dans ses établissements quelque 12 000 petits clandestins anjouanais, au point de devoir faire l'école en alternance faute de locaux suffisants pour accueillir tout le monde.

Face à ces difficultés, les instituteurs de l'État recrutés à Mayotte sont tout à fait disposés, dans le cadre de la coopération bilatérale et régionale, à participer à l'effort de scolarisation à Anjouan. Cette action aurait le triple mérite de favoriser le développement de la francophonie, d'éviter la perte massive de vies humaines dans les kwassa- kwassa et de conforter, tant du côté français que du côté comorien, la lutte contre l'immigration clandestine.

Monsieur le ministre, compte tenu des nouvelles préoccupations du pouvoir comorien, quelle politique le Gouvernement entend-il mener pour aider les Comores dans leur quête d'un nouvel État de droit ?

*(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non, Borloo, Borloo !

M. Philippe Douste-Blazy, *ministre des affaires étrangères*. Tout d'abord, permettez-moi, monsieur le député, de féliciter M. Ahmed Sambi qui est devenu le président de l'union comorienne. La transition démocratique entre M. Azali et M. Sambi prouve non seulement la normalisation, mais aussi la stabilisation de la vie politique aux Comores.

Nous souhaitons appuyer le processus de réconciliation nationale en augmentant de 60 % l'aide publique au

développement dans les domaines de la santé, de l'agriculture et du soutien au système productif, comme vous le souhaitez, monsieur le député.

Nous souhaitons également mettre en place un système d'aide aux institutions comoriennes, en particulier dans les domaines de l'État de droit, de la justice ainsi que de l'éducation dans le cadre d'un programme européen doté de 15 millions d'euros par an.

M. Jean Glavany. Montrez-nous sur une carte où se trouvent les Comores !

M. le ministre des affaires étrangères. Soyez assuré, monsieur le député, que le Gouvernement français accompagnera, selon votre souhait, le développement de la coopération régionale entre Mayotte et les pays voisins. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Mansour Kamardine](#)

**Circonscription :** Mayotte (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2771

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mai 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 31 mai 2006